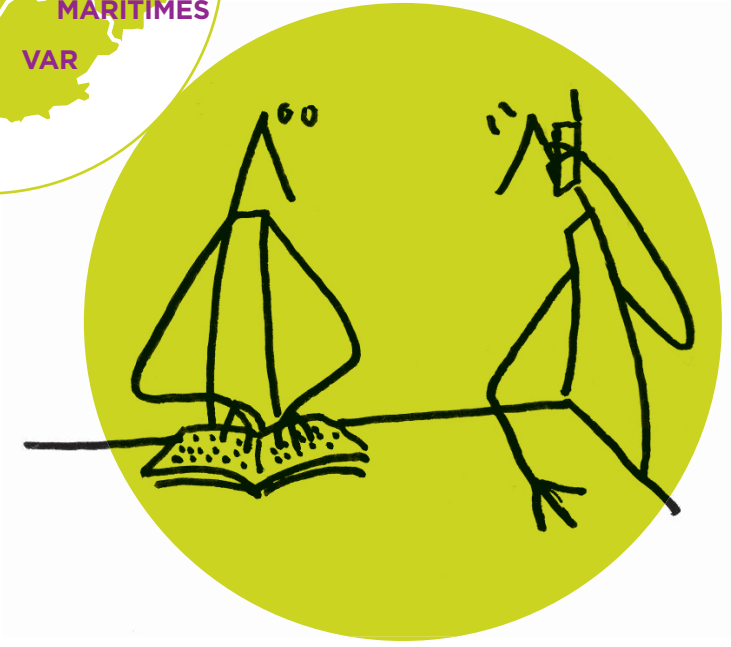


2010



Fonds pour l'insertion  
des **p**ersonnes  
**h**andicapées dans  
la **f**onction **p**ublique



## I L'ACTIVITÉ DU COMITÉ LOCAL EN 2010

■ L'article 13 du décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique dispose qu'il est institué dans chaque région un comité local présidé par le préfet de région ou son représentant au titre de la fonction publique de l'État.

Le comité local de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été installé le 12 juillet 2007. En application des dispositions du décret n° 2009-1149 du 24 septembre 2009 modifiant le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006, le comité local compte désormais 20 membres\*.

### → La composition du comité local

#### Huit représentants des employeurs publics

- **Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant.**
- **Trois directeurs de services régionaux de l'État ou leurs représentants :**
  - le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
  - le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
  - le recteur de l'académie d'Aix-Marseille ou de Nice.
- **Trois élus locaux représentant les employeurs de la fonction publique territoriale dans la région :**
  - Gérard GERACI, mairie d'Aix-en-Provence (suppléante : Jeanine ECOCHARD) ;
  - Claude DOMEIZEL, mairie de Volx (suppléante : Christiane HUMMEL) ;
  - Jean LEONETTI, mairie d'Antibes (suppléante : Micheline BAUS).
- **Un membre représentant les employeurs de la fonction publique hospitalière :**
  - Chantal ALLARD-JACQUIN, Fédération hospitalière de France (suppléant : André DURAND).

#### Huit membres représentant les personnels, proposés par les organisations syndicales représentatives au plan national

- Guillaume GUERRE, CFTD (suppléant : Alain PRIAM) ;
- Claude FILIPPOT, CFTC (suppléant : Philippe ZAMMIT) ;
- Richard CAMPANELLI, CGC (suppléant : Eric SCHWAB) ;
- Daniel CHARPIN, UGFF-CGT (suppléant : Emmanuel WEITZEL) ;
- François GUERARD, FO (suppléant : Jean-Louis JARDEAU) ;
- Corinne VIALLE, FSU (suppléant : Patrick VINCENTE) ;
- Michel COSTES, Solidaires (suppléant : Denis CHOVET) ;
- Évelyne DIDIER, UNSA Fonctionnaires (suppléant : Frédéric GALLIERE).

#### Quatre membres représentant les associations ou organismes regroupant des personnes handicapées

- André KRITICOS, Association pour le foyer et ateliers des handicaps (AFAH) (suppléant : Vincenzino DELLA VALLE) ;
- Chantal MATHERON, Union régionale des associations de parents d'enfants déficients auditifs (URAPEDA) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (suppléant : Ariel CONTE) ;
- Marc VIGOUROUX, Association de parents et amis de personnes handicapées mentales (suppléant : Jean ABADON) ;
- Jean VETIER, Association régionale d'aide aux infirmes moteurs cérébraux (ARAIMC) (suppléant : Jean-Marie POINSO).

#### Trois personnes désignées en raison de leurs compétences dans le domaine du handicap assistent sans voix délibérative aux séances du comité

- Jean PERUCHOT-TRIBOULET, Association de patronage de l'institut de jeunes sourds et aveugles de Marseille (IRSAM) ;
- Christian FÉLIX-ÉDOUARD, ARAIMC ;
- Pierre ROUSSEL, Union nationale des amis et familles de malades mentaux (UNAFAM).

Le trésorier-payeur général de région (ou son représentant) et un représentant du gestionnaire administratif dans la région assistent, sans voix délibérative, aux séances du comité. Ce dernier assure également le secrétariat dudit comité. Les membres du comité local sont nommés par arrêté du préfet de région.

\* À la suite des changements intervenus dans les règles de représentativité des organisations syndicales de la fonction publique, un siège supplémentaire a été attribué à l'Union syndicale Solidaires. Pour maintenir le même équilibre de représentation entre les collèges, un siège supplémentaire a été attribué au CNPS AA1 au sein du collège des associations de personnes handicapées et un autre au collège des employeurs au titre de la représentation de l'État.

### → Les décisions du comité local

- Le comité local s'est réuni à deux reprises en 2010, le 28 juin et le 30 novembre. Lors de ces deux séances, il a approuvé :
- le rapport d'activité 2009 ;
  - un plan d'actions de centres de gestion de la fonction publique territoriale représentant un montant total d'engagement pluriannuel de 201 560 € ;
  - 2 plans d'actions d'employeurs publics représentant un montant total d'engagement pluriannuel de 1 747 138 € ;
  - le projet de Pacte territorial pour l'emploi public des personnes handicapées en Provence-Alpes-Côte d'Azur représentant un montant total d'engagement pluriannuel de 600 000 €.

### TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROJETS APPROUVÉS PAR LE COMITÉ LOCAL

Fonction publique territoriale			
Employeur	Effectifs	Durée	TOTAL
Ville de Cannes	2 686	3 ans	1 025 079 €
Conseil général des Alpes de Haute-Provence (04)	1 029	3 ans	722 059 €
Fonction publique			
Centre de gestion	Nombre d'employeurs affiliés	Durée	TOTAL
CDG du Vaucluse (84)	225	3 ans	201 560 €
Pacte de Provence-Alpes-Côte d'Azur		3 ans	600 000 €

## II LA SITUATION DE L'EMPLOI DES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DANS LES FONCTIONS PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

■ Les données présentées ci-après sont issues des déclarations des années 2007, 2008, 2009 et 2010 des employeurs publics assujettis à l'obligation d'emploi des personnes handicapées de la région.

La déclaration d'une année déterminée porte sur les effectifs arrêtés au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente.

### L'ÉVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI LÉGAL DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

	01/01/06	01/01/07	01/01/08	01/01/09
<b>EPA nationaux, organismes consulaires, universités, CROUS</b>				
Alpes de Haute-Provence - 04	0,67 %	1,86 %	2,68 %	3,51 %
Hautes-Alpes - 05	2,49 %	3,17 %	4,13 %	6,38 %
Alpes-Maritimes - 06	1,78 %	2,50 %	2,60 %	2,74 %
Bouches-du-Rhône - 13	2,03 %	1,58 %	1,74 %	2,09 %
Var - 83	2,23 %	2,19 %	2,36 %	1,96 %
Vaucluse - 84	2,26 %	1,19 %	1,97 %	2,36 %
<b>Région</b>	<b>1,98 %</b>	<b>1,94 %</b>	<b>2,18 %</b>	<b>2,39 %</b>

Cf. page suivante



L'ÉVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI LÉGAL DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS (SUITE)

	01/01/06	01/01/07	01/01/08	01/01/09
<b>Fonction publique hospitalière</b>				
Alpes de Haute-Provence - 04	3,93 %	4,53 %	4,50 %	4,86 %
Hautes-Alpes - 05	3,61 %	4,04 %	4,33 %	4,59 %
Alpes-Maritimes - 06	4,65 %	5,41 %	5,64 %	5,42 %
Bouches-du-Rhône - 13	3,75 %	4,10 %	4,49 %	5,11 %
Var - 83	3,37 %	3,85 %	4,32 %	4,50 %
Vaucluse - 84	4,23 %	4,58 %	5,01 %	5,21 %
<b>Région</b>	<b>3,94 %</b>	<b>4,43 %</b>	<b>4,77 %</b>	<b>5,06 %</b>
<b>Fonction publique territoriale</b>				
Alpes de Haute-Provence - 04	4,85 %	5,18 %	4,73 %	4,95 %
Hautes-Alpes - 05	4,21 %	4,47 %	4,37 %	4,82 %
Alpes-Maritimes - 06	5,61 %	5,89 %	6,71 %	5,72 %
Bouches-du-Rhône - 13	5,40 %	5,40 %	5,41 %	5,45 %
Var - 83	4,89 %	5,15 %	5,23 %	5,45 %
Vaucluse - 84	4,59 %	4,92 %	4,96 %	5,27 %
<b>Région</b>	<b>5,24 %</b>	<b>5,41 %</b>	<b>5,62 %</b>	<b>5,47 %</b>

▶ À la date du 1<sup>er</sup> janvier 2009, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les trois fonctions publiques ont un taux inférieur au taux obligatoire de 6 %.

Les taux se situent entre 2,39 % (FPE) et 5,47 % (FPT).

Sur la base de la déclaration 2010 (effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2009), les employeurs des trois fonctions publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur devraient recruter 2 126 personnes handicapées supplémentaires pour atteindre le taux d'obligation légale de 6 %.

NOMBRES D'UNITÉS MANQUANTES EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Selon taux au 01/01/2006		Selon taux au 01/01/2008	
EPA nationaux, organismes consulaires, universités, CROUS	268	EPA nationaux, organismes consulaires, universités, CROUS	268
Fonction publique hospitalière	1 141	Fonction publique hospitalière	726
Fonction publique territoriale	1 341	Fonction publique territoriale	1 490
<b>TOTAL</b>	<b>2 750</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 484</b>
Selon taux au 01/01/2007		Selon taux au 01/01/2009	
EPA nationaux, organismes consulaires, universités, CROUS	289	EPA nationaux, organismes consulaires, universités, CROUS	230
Fonction publique hospitalière	916	Fonction publique hospitalière	517
Fonction publique territoriale	1 383	Fonction publique territoriale	1 379
<b>TOTAL</b>	<b>2 588</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 126</b>

LE NOMBRE DE BOE ET LE TAUX D'EMPLOI LÉGAL PAR DÉPARTEMENT

	01/01/06	01/01/07	01/01/08	01/01/09
Alpes de Haute-Provence - 04	214	257	263	293
Hautes-Alpes - 05	209	244	259	279
Alpes-Maritimes - 06	2 366	2 670	3 041	2 689
Bouches-du-Rhône - 13	3 508	3 726	3 993	4 172
Var - 83	1 354	1 537	1 650	1 740
Vaucluse - 84	894	983	1 061	1 117
<b>RÉGION</b>	<b>8 545</b>	<b>9 417</b>	<b>10 267</b>	<b>10 290</b>
	01/01/06	01/01/07	01/01/08	01/01/09
Alpes de Haute-Provence - 04	4,29 %	4,74 %	4,56 %	4,86 %
Hautes-Alpes - 05	3,82 %	4,20 %	4,34 %	4,73 %
Alpes-Maritimes - 06	5,22 %	5,62 %	6,27 %	5,53 %
Bouches-du-Rhône - 13	4,76 %	4,86 %	5,00 %	5,22 %
Var - 83	4,41 %	4,74 %	4,92 %	5,15 %
Vaucluse - 84	4,41 %	4,69 %	4,90 %	5,18 %
<b>RÉGION</b>	<b>4,73 %</b>	<b>4,98 %</b>	<b>5,25 %</b>	<b>5,25 %</b>

▶ Au niveau national le taux d'emploi légal au 1<sup>er</sup> janvier 2009, s'établit à 3,99 %.

L'ensemble des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont des taux supérieur à 4,5 % (le taux varie de 4,73 % à 5,53 %).





**LE RECOURS AUX DÉPENSES DÉDUCTIBLES PAR LES EMPLOYEURS PUBLICS**

La loi prévoit qu'un employeur public peut déduire de sa contribution certaines dépenses (contrats de sous-traitance avec des entreprises employant des travailleurs handicapés,

dépenses liées à l'insertion professionnelle ou pour maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées, aménagements de postes de travail).

	01/01/06	01/01/07	01/01/08	01/01/09
<b>Fonction publique de l'État</b>				
Dépenses déductibles	727 521	677 029	295 819	466 436
Équivalents BOE	38	21	19	29
Taux d'emploi indirect	0,55 %	0,28 %	0,25 %	0,43 %
<b>Fonction publique hospitalière</b>				
Dépenses déductibles	2 476 514	2 879 098	3 060 932	2 492 455
Équivalents BOE	149	172	180	137
Taux d'emploi indirect	0,26 %	0,29 %	0,30 %	0,23 %
<b>Fonction publique territoriale</b>				
Dépenses déductibles	4 669 134	5 386 431	5 324 804	6 118 116
Équivalents BOE	268	310	287	322
Taux d'emploi indirect	0,21 %	0,23 %	0,21 %	0,23 %
<b>TOTAL FONCTION PUBLIQUE</b>				
Dépenses déductibles	7 873 169	8 942 558	8 681 555	9 077 007
Équivalents BOE	455	503	485	488
Taux d'emploi indirect	0,24 %	0,25 %	0,24 %	0,24 %

Ainsi, dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 488 équivalents BOE, représentant un montant de 9 077 007 €, au titre de la déclaration 2010, seront pris en compte dans la déduction

des contributions versées, soit un taux d'emploi indirect de 0,24 %.

Taux d'emploi indirect	01/01/06	01/01/07	01/01/08	01/01/09
Alpes de Haute-Provence - 04	0,13 %	0,15 %	0,19 %	0,21 %
Hautes-Alpes - 05	0,18 %	0,23 %	0,18 %	0,19 %
Alpes-Maritimes - 06	0,18 %	0,19 %	0,15 %	0,15 %
Bouches-du-Rhône - 13	0,23 %	0,21 %	0,22 %	0,22 %
Var - 83	0,37 %	0,41 %	0,35 %	0,37 %
Vaucluse - 84	0,23 %	0,32 %	0,32 %	0,32 %

Au niveau national, au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le taux d'emploi indirect est de 0,24 %.

Seules deux départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont un taux supérieur ou égal au taux national (le Var et le Vaucluse).

**→ Les caractéristiques des Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**UNE MOYENNE D'ÂGE ÉLEVÉE**

La moyenne d'âge des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est pour plus de 80 % supérieure à 41 ans.

	01/01/08	01/01/09
Moins de 25 ans	1 %	1 %
25-40 ans	17 %	14 %
41-55 ans	61 %	56 %
Plus de 56 ans	20 %	28 %

**UNE PLUS FORTE PROPORTION DE FEMMES : 53 % DE FEMMES AU SEIN DE LA RÉGION**

Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, quatre départements sur six qui la composent, ont une proportion de femmes supérieure aux hommes parmi les agents.

	01/01/07	01/01/08	01/01/09
<b>Département Alpes de Haute-Provence - 04</b>			
Hommes	47,1 %	50,2 %	49,5 %
Femmes	52,9 %	49,8 %	50,5 %
<b>Département Hautes-Alpes - 05</b>			
Hommes	45,9 %	54,1 %	37,8 %
Femmes	54,1 %	45,9 %	62,2 %
<b>Département Alpes-Maritimes - 06</b>			
Hommes	54,3 %	54,0 %	54,7 %
Femmes	45,7 %	46,0 %	45,3 %
<b>Département Bouches-du-Rhône - 13</b>			
Hommes	42,2 %	38,2 %	39,7 %
Femmes	57,8 %	61,8 %	60,3 %
<b>Département Var - 83</b>			
Hommes	55,4 %	48,6 %	51,6 %
Femmes	44,6 %	51,4 %	48,4 %
<b>Département Vaucluse - 84</b>			
Hommes	56,3 %	47,9 %	49,6 %
Femmes	43,7 %	52,1 %	50,4 %
<b>Région Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>			
Hommes	42,1 %	46,0 %	47,0 %
Femmes	57,9 %	54,0 %	53,0 %



Les femmes représentent 71,7 % des effectifs de bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans la fonction publique hospitalière en région Provence-Alpes-Côte d'Azur mais seulement 45,8 % dans la fonction publique territoriale.

	01/01/07	01/01/08	01/01/09
<b>EPA nationaux, organismes consulaires, universités, CROUS</b>			
Hommes	64,1 %	39,5 %	39,8 %
Femmes	35,9 %	60,5 %	60,2 %
<b>Fonction publique hospitalière</b>			
Hommes	32,9 %	30,2 %	28,3 %
Femmes	67,1 %	69,8 %	71,7 %
<b>Fonction publique territoriale</b>			
Hommes	55,0 %	52,2 %	54,2 %
Femmes	45,0 %	47,8 %	45,8 %
<b>TOTAL FONCTION PUBLIQUE</b>			
Hommes	49,6 %	46,0 %	47,0 %
Femmes	50,4 %	54,0 %	53,0 %

#### UNE FORTE PRÉSENCE D'AGENTS RECONNUS TRAVAILLEURS HANDICAPÉS ET D'AGENTS RECLASSÉS PARMIS LES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

##### Au plan régional

Les agents bénéficiaires d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé représentent environ un tiers des travailleurs handicapés de la région. Le département des Hautes-Alpes a un taux supérieur à 50 % (53,3 %).

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	01/01/07	01/01/08	01/01/09
Agents ayant une RQTH	30,1 %	27,2 %	27,7 %
Agents reclassés ou assimilés	31,0 %	35,8 %	33,3 %
Agents bénéficiant d'une ATI	23,5 %	26,5 %	22,8 %
Autres*	15,3 %	10,5 %	16,1 %

##### Au plan départemental

	01/01/07	01/01/08	01/01/09
<b>Département Alpes de Haute-Provence - 04</b>			
Agents ayant une RQTH	48,2 %	49,5 %	43,3 %
Agents reclassés ou assimilés	10,5 %	7,3 %	10,4 %
Agents bénéficiant d'une ATI	23,7 %	17,0 %	19,0 %
Autres*	17,5 %	26,2 %	27,3 %
<b>Département Hautes-Alpes - 05</b>			
Agents ayant une RQTH	50,4 %	54,8 %	53,3 %
Agents reclassés ou assimilés	9,4 %	2,4 %	11,9 %
Agents bénéficiant d'une ATI	5,7 %	22,2 %	15,6 %
Autres*	34,4 %	20,6 %	19,3 %
<b>Département Alpes-Maritimes - 06</b>			
Agents ayant une RQTH	30,9 %	31,3 %	27,9 %
Agents reclassés ou assimilés	22,9 %	20,6 %	23,2 %
Agents bénéficiant d'une ATI	33,6 %	35,4 %	35,0 %
Autres*	12,5 %	12,7 %	13,9 %
<b>Département Bouches-du-Rhône - 13</b>			
Agents ayant une RQTH	23,5 %	19,2 %	22,6 %
Agents reclassés ou assimilés	44,9 %	51,8 %	47,8 %
Agents bénéficiant d'une ATI	23,5 %	23,1 %	17,8 %
Autres*	8,1 %	5,9 %	11,9 %
<b>Département Var - 83</b>			
Agents ayant une RQTH	33,7 %	27,8 %	30,1 %
Agents reclassés ou assimilés	25,5 %	33,6 %	26,8 %
Agents bénéficiant d'une ATI	12,0 %	21,6 %	18,5 %
Autres*	28,8 %	17,0 %	24,6 %
<b>Département Vaucluse - 84</b>			
Agents ayant une RQTH	37,3 %	37,7 %	32,5 %
Agents reclassés ou assimilés	20,5 %	29,8 %	25,0 %
Agents bénéficiant d'une ATI	20,2 %	25,4 %	21,7 %
Autres*	21,9 %	7,2 %	20,7 %

\* Sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une allocation/rente loi n° 91-1389 ; titulaires d'une rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle s'il y a incapacité permanente supérieure à 10 % ; titulaires de la carte d'invalidité ; titulaires de l'Allocation adulte handicapé (AAH) ; titulaires d'un emploi réservé ; titulaires d'une pension d'invalidité si l'invalidité réduit d'au moins deux tiers la capacité de gain ou de travail ; titulaires d'une pension militaire d'invalidité.



### III LES CONTRIBUTIONS VERSÉES ET LES AIDES DU FIPHFP SOLLICITÉES PAR LES EMPLOYEURS PUBLICS DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

➤ Seuls les employeurs publics de plus de 20 salariés sont assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés et assimilés. Les employeurs assujettis non soumis au versement d'une contribution sont ceux qui satisfont à l'obligation légale de 6 % de travailleurs handicapés (taux d'emploi direct et taux d'emploi indirect résultant des équivalents bénéficiaires).

#### → Les contributions des employeurs publics

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 505 employeurs publics assujettis, représentant un effectif total de 140 693 agents pour les trois fonctions publiques.

	01/01/06	01/01/07	01/01/08	01/01/09
<b>Nombre d'employeurs assujettis soumis au versement d'une contribution</b>				
EPA nationaux, organismes consulaires, universités, CROUS	31	30	26	28
Fonction publique hospitalière	100	103	101	100
Fonction publique territoriale	303	273	251	246
<b>TOTAL</b>	<b>434</b>	<b>406</b>	<b>378</b>	<b>374</b>
<b>Nombre d'employeurs assujettis non soumis au versement d'une contribution</b>				
EPA nationaux, organismes consulaires, universités, CROUS	6	9	13	11
Fonction publique hospitalière	38	40	41	44
Fonction publique territoriale	181	222	240	259
<b>TOTAL</b>	<b>225</b>	<b>271</b>	<b>294</b>	<b>314</b>
<b>Total d'employeurs assujettis</b>				
EPA nationaux, organismes consulaires, universités, CROUS	37	39	39	39
Fonction publique hospitalière	138	143	142	144
Fonction publique territoriale	484	495	491	505
<b>TOTAL</b>	<b>659</b>	<b>677</b>	<b>672</b>	<b>688</b>
<b>Effectif total rémunéré</b>				
EPA nationaux, organismes consulaires, universités, CROUS	6 988	7 486	7 333	7 314
Fonction publique hospitalière	57 615	59 703	60 512	60 245
Fonction publique territoriale	127 102	133 261	138 093	140 693
<b>TOTAL</b>	<b>191 705</b>	<b>200 450</b>	<b>205 938</b>	<b>208 252</b>

#### > LE MONTANT TOTAL DES CONTRIBUTIONS VERSÉES PAR LES EMPLOYEURS DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR S'ÉLÈVE À 9 943 610 € AU TITRE DE LA DÉCLARATION 2010

	01/01/06	01/01/07	01/01/08	01/01/09
<b>Département Alpes de Haute-Provence - 04</b>				
EPA nationaux, organismes consulaires, universités, CROUS	12 414	21 723	13 792	17 276
Fonction publique hospitalière	55 993	79 530	103 543	112 506
Fonction publique territoriale	67 275	97 825	188 282	251 691
<b>TOTAL FONCTION PUBLIQUE</b>	<b>135 683</b>	<b>199 078</b>	<b>305 617</b>	<b>381 473</b>
<b>Département Hautes-Alpes - 05</b>				
EPA nationaux, organismes consulaires, universités, CROUS	9 016	9 229	8 362	21 168
Fonction publique hospitalière	133 411	189 937	219 598	246 078
Fonction publique territoriale	53 361	70 589	108 784	126 401
<b>TOTAL FONCTION PUBLIQUE</b>	<b>195 788</b>	<b>269 755</b>	<b>336 744</b>	<b>393 647</b>
<b>Département Alpes-Maritimes - 06</b>				
EPA nationaux, organismes consulaires, universités, CROUS	124 769	182 371	248 002	291 208
Fonction publique hospitalière	297 434	180 900	192 180	278 782
Fonction publique territoriale	476 238	595 485	825 927	996 681
<b>TOTAL FONCTION PUBLIQUE</b>	<b>898 441</b>	<b>958 756</b>	<b>1 266 109</b>	<b>1 566 671</b>
<b>Département Bouches-du-Rhône - 13</b>				
EPA nationaux, organismes consulaires, universités, CROUS	190 061	296 025	387 016	479 279
Fonction publique hospitalière	1 001 384	1 275 857	1 428 694	1 325 845
Fonction publique territoriale	883 127	1 837 263	2 524 879	3 172 829
<b>TOTAL FONCTION PUBLIQUE</b>	<b>2 074 572</b>	<b>3 409 145</b>	<b>4 340 589</b>	<b>4 977 953</b>
<b>Département Var - 83</b>				
EPA nationaux, organismes consulaires, universités, CROUS	55 588	96 441	121 878	209 413
Fonction publique hospitalière	421 241	531 562	590 953	632 122
Fonction publique territoriale	472 599	551 102	841 433	845 085
<b>TOTAL FONCTION PUBLIQUE</b>	<b>949 428</b>	<b>1 179 105</b>	<b>1 554 264</b>	<b>1 686 620</b>
<b>Département Vaucluse - 84</b>				
EPA nationaux, organismes consulaires, universités, CROUS	27 126	58 862	65 889	71 752
Fonction publique hospitalière	272 901	308 363	254 930	232 884
Fonction publique territoriale	312 910	422 706	630 682	632 609
<b>TOTAL FONCTION PUBLIQUE</b>	<b>612 937</b>	<b>789 931</b>	<b>951 501</b>	<b>937 245</b>
<b>Région Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>				
EPA nationaux, organismes consulaires, universités, CROUS	418 974	664 652	844 938	1 090 096
Fonction publique hospitalière	2 182 364	2 566 148	2 789 898	2 828 218
Fonction publique territoriale	2 265 510	3 574 969	5 119 987	6 025 296
<b>TOTAL FONCTION PUBLIQUE</b>	<b>4 866 848</b>	<b>6 805 769</b>	<b>8 754 823</b>	<b>9 943 610</b>



## → Les aides du FIPHFP sollicitées par les employeurs publics en 2010 sur la plateforme

	2008	2009	2010
<b>EPA nationaux, organismes consulaires, universités, CROUS</b>			
Nombre d'employeurs	3	2	5
Nombre d'aides sollicitées	23	15	7
Nombre de bénéficiaires	23	15	7
Montant payé en €	53 118	33 990	23 621
<b>Fonction publique hospitalière</b>			
Nombre d'employeurs	2	5	9
Nombre d'aides sollicitées	3	5	11
Nombre de bénéficiaires	3	6	20
Montant payé en €	14 394	10 117	22 799
<b>Fonction publique territoriale</b>			
Nombre d'employeurs	17	23	48
Nombre d'aides sollicitées	23	43	77
Nombre de bénéficiaires	122	46	552
Montant payé en €	144 947	99 037	522 875
<b>TOTAL DE LA FONCTION PUBLIQUE</b>			
Nombre d'employeurs	22	30	62
Nombre d'aides sollicitées	49	63	95
Nombre de bénéficiaires	148	67	579
Montant payé en €	212 460	143 144	569 295

En 2010, 62 employeurs publics ont bénéficié de 95 aides au profit de 579 bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou de personnes en restriction d'aptitude pour un montant de 569 295 €.

## IV L'ACTIVITÉ DU FIPHFP EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

### → L'activité de promotion du FIPHFP

Le représentant régional du FIPHFP a participé à la mise en place du Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH). En 2010, plusieurs réunions de travail ont permis de travailler sur un diagnostic, travail qui s'est continué en 2011. Le PRITH vise à renforcer le pilotage stratégique et à mettre en place une logique de projet permettant davantage de souplesse et de complémentarité dans la mise en œuvre d'actions partagées par les acteurs que sont l'Agefiph, le FIPHFP, les collectivités territoriales et les associations liées au monde du handicap notamment, sous la présidence de la DIRECCTE.

Par ailleurs, le représentant régional du FIPHFP a participé en 2010 au lancement puis au pilotage de l'expérimentation développée en PACA et en Languedoc-Roussillon avec L'ANFH (Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier), l'OPCA de la fonction publique hospitalière.

Cette expérimentation vise à aider les employeurs publics hospitaliers à formaliser des projets d'emploi de personnes handicapées (recrutement, maintien, insertion professionnelle) puis à conventionner sur cette base avec le FIPHFP.

Une politique de formation mais aussi d'information et de sensibilisation est couplée à cette démarche pour accompagner notamment les services chargés de la gestion des ressources humaines à se professionnaliser sur le champ du handicap.

35 centres hospitaliers sur les deux Régions sont concernés et en particulier en PACA ; les plus importants, l'APHM, le centre hospitalier d'Aix, de Toulon, le CHU de Nice...

### → Les Cap emploi mobilisés pour le développement des recrutements dans le secteur public

Conformément à la loi du 11 février 2005, le FIPHFP participe au financement du réseau des organismes de placement spécialisé, qui assure des missions de service public concourant notamment à l'accès à l'emploi durable en milieu ordinaire de travail des personnes handicapées.

Ce réseau propose des services destinés tant aux travailleurs handicapés qu'aux employeurs publics et privés.

En région PACA, le réseau Cap emploi est porté par 6 structures intervenant chacune sur un département.

Il s'agit, pour les Alpes de Haute-Provence

- du Cap emploi 04 ;
- implantation du siège : Manosque.

pour les Hautes-Alpes

- du Cap emploi 05 ;
- implantation du siège : Gap.

pour les Alpes-Maritimes

- du Cap emploi 06 ;
- implantation du siège : St-Laurent-du-Var.

pour les Bouches-du-Rhône

- du Cap emploi 13 ;
- implantation du siège : Aix.

pour le Var

- nom de la structure : Cap emploi 83 ;
- implantation du siège : Toulon.

pour le Vaucluse

- nom de la structure : Cap emploi 84 ;
- implantation du siège : Avignon.

Dans ce cadre, le FIPHFP est membre des instances régionales de concertation et de pilotage des Cap emploi aux côtés de l'État, de Pôle emploi et de l'Agefiph, instances qui se sont réunies à 5 reprises dans le courant de l'année 2010.

Le 8 Novembre 2010, le représentant du préfet de région, Monsieur Gérard Sorrentino (DIRECCTE), entouré des membres des instances régionales de concertation et de pilotage des Cap emploi (l'Agefiph, le FIPHFP et Pôle emploi), a tenu une conférence de presse à 8 h 30 pour présenter les missions des Cap emploi. Cette conférence a notamment permis de rappeler que le Cap emploi assure les missions suivantes :

- l'information, le conseil et l'accompagnement des personnes handicapées en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire ;
- l'information et la mobilisation des employeurs sur l'emploi des personnes handicapées ;
- le conseil et l'appui aux employeurs dans le cadre de projets de recrutement de personnes handicapées ;
- l'information des salariés et des agents handicapés et des employeurs sur les opérateurs et les aides mobilisables en matière de maintien dans l'emploi ;
- le suivi du salarié ou de l'agent dans son emploi pendant la période qui suit son embauche.



En 2010 toujours, les instances de pilotage se sont attachées à fixer au réseau Cap emploi des objectifs quantitatifs et qualitatifs en corrélation avec les besoins locaux identifiés, tout en prenant en considération :

- le contexte économique national et local ;
- la nécessité d'un ajustement qui facilite les placements cible de 2011 en progression, tout en appliquant un principe de solidarité régionale pour la répartition des objectifs afin d'amortir les variations prévisionnelles et individuelles ;
- l'objectif de porter à 18/20 % la part des placements dans le secteur public.

**Les objectifs fixés ont donc été globalement supérieurs**

- aux réalisations de 2009 ;
- aux objectifs fixés par le CPN notamment sur le secteur privé, objectifs qui étaient inférieurs aux objectifs de 2009.

Les objectifs du secteur public ont été par suite revus à la hausse pour progresser vers la part de 18/20 % des placements totaux sur ce secteur (Préconisation CPN 665 placements - CPR 677).

**OBJECTIFS CPR 2010**

	PACA	Total	dont public	% public	Placement > 6 mois	nb entrées en formation	Nb PPAE
4		152	25	16,45 %	66	185	306
5		156	27	17,31 %	46	200	266
6		825	129	15,64 %	573	777	1 333
13		1 481	280	18,91 %	1 083	1 406	2 164
83		680	134	19,71 %	399	718	1 281
84		468	82	17,52 %	236	542	745
<b>TOTAL</b>		<b>3 762</b>	<b>677</b>	<b>18,00 %</b>	<b>2 403</b>	<b>3 828</b>	<b>6 095</b>
<i>Objectifs CPN 2010 : placements</i>		<b>3 597</b>	<b>665</b>				

Les Cap emploi de PACA ont réalisé correctement leurs objectifs de placement 2010 (107 %) soit 4 007 placements réalisés, mais avec 86 % de réalisation sur le secteur public soit 582 placements contre 677 attendus.

Le total des placements publics réalisés sur 2010 (582 placements) reste toutefois en progression par rapport au total 2009 (540 placements).

**RÉALISÉS 2010**

	PACA	Total	dont public	% public	placements > 6 mois	nb entrées en formation
4		172	25	14,53 %	149	217
5		195	28	14,36 %	153	326
6		875	117	13,37 %	770	407
13		1 550	176	11,35 %	1 228	1 618
83		736	133	18,07 %	609	614
84		479	103	21,50 %	431	646
<b>TOTAL</b>		<b>4 007</b>	<b>582</b>	<b>14,52 %</b>	<b>3 340</b>	<b>3 828</b>

On peut noter que les résultats globaux sont impactés en particulier par les résultats du Cap emploi des Bouches-du-Rhône et dans une moindre mesure par celui du Cap emploi

des Alpes-Maritimes qui sont les départements importants de la Région.

**RÉALISÉS 2010**

	PACA	Total	dont public	Part PBC. sur obj.
4		172	25	100 %
5		195	28	104 %
6		875	117	91 %
13		1 550	176	63 %
83		736	133	99 %
84		479	103	126 %
<b>TOTAL</b>		<b>4 007</b>	<b>582</b>	<b>86 %</b>

**Plusieurs points peuvent expliquer ces résultats :**

- la progression des objectifs de placements sur le secteur public était très significative d'une année sur l'autre (+16 %) alors que le contexte s'est révélé plus difficile que prévu, suite à la dégradation de la situation économique et à la baisse inattendue des contrats aidés au 2<sup>e</sup> semestre 2010 ;
- les placements en contrats aidés, tous secteurs confondus, représentent un poids plus important en région PACA (18 %) que la moyenne française (17 %) et donc les résultats en ont été sans doute davantage affectés ;
- le partenariat avec les centres de gestion de la Fonction publique territoriale - qui sont tous conventionnés en Région PACA - se met en place progressivement.

Cependant, on peut noter les résultats corrects des autres Cap emploi en regard des objectifs et en particulier ceux du Cap emploi du Vaucluse.

Ce Cap emploi en outre a réalisé en nombre et en poids de son segment (employeurs pblcs) le plus grand nombre de visites.

**RÉALISÉS 2010**

	PACA	Total	dont public	Part PBC. sur obj.
4		2	53	3,8 %
5		6	36	16,7 %
6		3	132	2,3 %
13		6	182	3,3 %
83		21	150	14,0 %
84		37	116	31,9 %
<b>TOTAL</b>		<b>75</b>	<b>669</b>	<b>11,2 %</b>





Les Cap emploi de la région sont organisés pour couvrir le secteur public de façon diverse (équipes dédiées, par exemple) mais ils doivent étoffer leur plan d'action pour engager des relations étroites avec les employeurs de toutes les fonctions publiques et notamment de la fonction publique hospitalière.

**Des mesures sont déjà à l'œuvre. Quelques exemples :**

- le CPR PACA a engagé en 2011 un dialogue de gestion avec chaque Cap emploi sur la base de leur plan stratégique annuel qui devrait permettre de mieux cerner et anticiper les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés ;
- des objectifs spécifiques de rencontres avec les employeurs publics ont été fixés en 2011, comme en 2009, complétés d'un nombre prévisionnel de contrats d'apprentissage à conclure ;

**OBJECTIFS 2010**

PACA	Placement > 6 mois
4	66
5	46
6	573
13	1 083
83	399
84	236
<b>TOTAL</b>	<b>2 403</b>

**RÉALISÉS 2010**

Placement > 6 mois	% de réal.
149	226 %
153	333 %
770	134 %
1 228	113 %
609	153 %
431	183 %
<b>3 340</b>	<b>139 %</b>

En 2010 toujours, le FIPHFP a poursuivi son effort d'accompagnement des Cap emploi pour une meilleure connaissance d'une part, des aides du FIPHFP et d'autre part, des métiers des trois fonctions publiques.

Il a mis à la disposition de l'ensemble des conseillers Cap emploi un outil qui leur permet de rapidement :

- accéder aux métiers des trois fonctions publiques et en avoir une présentation détaillée et homogène (description, activités, compétences, conditions d'exercice) ;
- connaître l'offre de formation qui conduit à ces métiers ;
- connaître, le cas échéant, les financements de droit commun dédiés à ces formations (État, Pôle emploi, Conseil régional, collectivités territoriales, etc.).

Cet outil, dont l'élaboration a été confiée à Centre Inffo, est disponible sur le portail national [www.orientation-formation.fr](http://www.orientation-formation.fr), qui jusqu'à la demande du FIPHFP n'offrait pas de présentation exhaustive des métiers de l'ensemble des trois fonctions publiques.

dans le cadre de la démarche expérimentale avec l'ANFH, la mission des Cap emploi a été longuement présentée aux employeurs publics hospitaliers qui disposent désormais des coordonnées de leur correspondant. De plus, à l'occasion des conventionnements qui suivront, le FIPHFP veillera à l'inscription d'objectifs de recrutement.

Pour terminer sur les réalisations de l'année 2010, les objectifs sur les contrats durables sont très largement atteints (139 %).

La part des placements durables pour la Région PACA (72 %) est par ailleurs, supérieure à la moyenne nationale (65,3 %) et ce pour tous les Cap emploi à l'exception de celui des Alpes de Haute-Provence.

L'ensemble des Cap emploi ont ainsi participé à une journée de formation en présence et avec la participation du représentant du FIPHFP en Région les 8 et 9 février 2010 dans les locaux du centre de gestion des Bouches-du-Rhône.

**→ Un partenariat avec les centres de gestion de la fonction publique territoriale**

Démultiplier l'action du FIPHFP, telle est la ligne directrice des partenariats que noue le Fonds au plan local. Ainsi, le FIPHFP a prévu dans sa stratégie nationale de développer une collaboration avec l'ensemble des centres de gestion de la fonction publique territoriale, afin qu'ils accompagnent les employeurs publics affiliés dans le recrutement de personnes handicapées et le maintien dans l'emploi d'agents handicapés.

**En région PACA, le FIPHFP a engagé un tel partenariat avec tous les centres de gestion de la fonction publique territoriale :**

**CDG de la FPT des Alpes de Haute-Provence**

- date du début la convention : 2010 ;
- durée de la convention : 3 ans.

**CDG de la FPT des Hautes-Alpes**

- date du début la convention : 2010 ;
- durée de la convention : 3 ans.

**CDG de la FPT des Alpes-Maritimes**

- date du début la convention : 2009 ;
- durée de la convention : 3 ans.

**CDG de la FPT des Bouches-du-Rhône**

- date du début la convention : 2010 ;
- durée de la convention : 3 ans.

**CDG de la FPT du Var**

- date du début la convention : 2009 ;
- durée de la convention : 3 ans.

**CDG de la FPT du Vaucluse**

- date du début la convention : 2011 ;
- durée de la convention : 3 ans.

Dans le cadre de ce partenariat, les centres de gestion s'engagent notamment à sensibiliser les élus et cadres dirigeants des employeurs affiliés et à former leurs référents handicap. Par ailleurs, les centres de gestion apportent aux affiliés les sollicitant un appui technique et opérationnel au travers d'études de maintien dans l'emploi et travaillent en partenariat avec le Cap emploi de leur territoire pour accompagner les employeurs publics dans le recrutement de personnes handicapées.

Il s'agit pour le FIPHFP de créer les synergies nécessaires à une bonne collaboration entre ces deux partenaires actifs en matière de recrutement.

En 2010, le représentant du FIPHFP en Région a accompagné le lancement des actions des centres de gestion des BDR et des Alpes de Haute Provence, en participant et en présentant l'action du FIPHFP aux 5 manifestations d'information/sensibilisation organisées pour les élus et les techniciens de leur département.

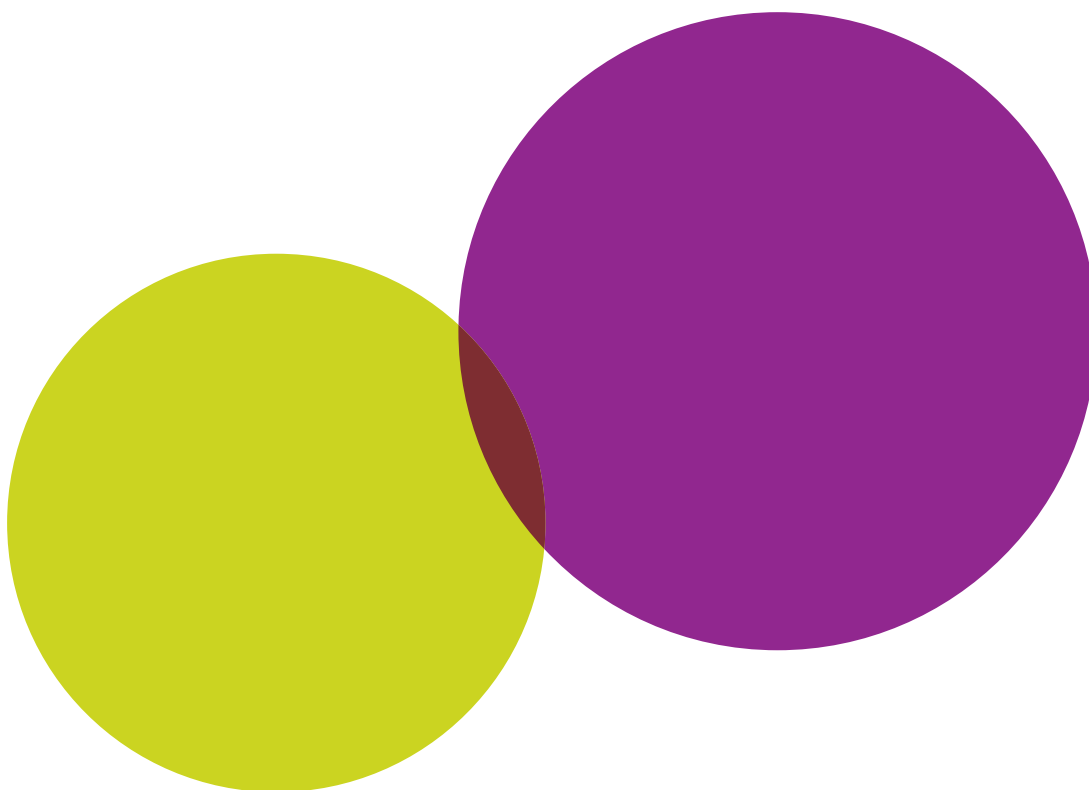
**La Semaine pour l'emploi des personnes handicapées**

Créée en 1997 par L'ADAPT, cette semaine de mobilisation a été conçue pour faire changer le regard porté par les recruteurs sur les personnes handicapées à la recherche d'un emploi. Il s'agit d'un rendez-vous annuel, qui s'est déroulé en 2010 du 15 au 21 novembre.

En 2010 et pour la troisième année, le FIPHFP a participé activement à cette semaine pour l'emploi, notamment en associant les centres de gestion de la Fonction publique territoriale (04, 13, 83) pour une présence active des employeurs publics aux manifestations organisées par différents acteurs, l'Agefiph, L'ADAPT, notamment dans le Var (Matinée employeurs publics à Toulon), les Alpes de Haute-Provence (Forum MGEN) et les Bouches-du-Rhône (Manifestation de la CAPA d'Aix).

Deux manifestations ont été co-organisées par le Représentant du FIPHFP et les CNFPT de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Corse, les 18 et 17 octobre 2010, à La Garde et à Ajaccio, manifestations auxquelles ont été associés tous les centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Les deux demi-journées - « Parlons handicap » - ont permis à la fois d'informer les employeurs publics des nouvelles actions menées par le FIPHFP (Programme Accessibilité, mesures Apprentissage...) puis d'aborder très concrètement les bonnes pratiques en matière d'accueil et d'insertion des personnes atteintes de certains handicap (sensoriels et moteur), avec l'intervention d'associations locales spécialisées.



Fonds pour l'insertion des personnes handicapées  
dans la fonction publique

12 avenue Pierre-Mendès France  
75914 PARIS Cedex 13  
01 58 50 99 33

[eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr](mailto:eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr)

M<sup>me</sup> Alberte Amarenco  
Méditerranée (Marseille)  
Déléguée interrégionale

[alberte.amarenco@caissedesdepots.fr](mailto:alberte.amarenco@caissedesdepots.fr)

[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

